

Conseil de l'AAC – Points saillants de la réunion du Conseil de novembre 2026

Points saillants de la réunion du Conseil de l'AAC du mercredi, 18 novembre 2026. Le texte complet et approuvé de toutes les motions est publié dans On Course.

1. Le Conseil a approuvé l'adhésion de 10 nouveaux membres.

2. Le 1er janvier 2027, le coût d'une nouvelle adhésion à l'AAC augmentera de 5,00 $, à savoir 35,00 $ au total. Les non-membres qui souhaitent profiter d'un coût inférieur doivent faire une demande d'adhésion avant le 31 décembre 2026.

3. **Modifications aux règlements entrant en vigueur le 1er janvier 2027**

   Les modifications suivantes entreront en vigueur le 1er janvier 2027. Les membres peuvent trouver les Règlements officiels de l'AAC et les mises à jour publiées sur le site Web de l'AAC.

   Biathlon :

   Les épreuves d'agilité standard et de sauteur du biathlon deviennent des épreuves permanentes et le Défi de l'AAC sera supprimé des Règlements officiels.

   Parcours qualificatifs en novice :
   Les chiens qui concourent en agilité standard novice et en sauteur novice pourront se qualifier même s'ils ont un refus.

   Séquence de fermeture bonus facultative en snooker :
   Les clubs peuvent offrir aux compétiteurs une « séquence de fermeture bonus » facultative en snooker. Cette option permettra aux conducteurs, s'ils le désirent, de passer immédiatement à la séquence de fermeture s'ils ont fait une faute pendant la séquence d'ouverture.

   Les clubs doivent indiquer dans leur programme officiel si :
   - la séquence de fermeture bonus du snooker sera offerte et pour quels niveaux (novice, intermédiaire et/ou expert);
   - la séquence de fermeture bonus du snooker ne sera pas offerte; ou

le temps le permettant, la séquence de fermeture bonus du snooker peut être ajoutée le jour du concours pour tous les niveaux ou certains niveaux (novice, intermédiaire et/ou expert).

4. Nous souhaitons rappeler aux membres qu'ils peuvent trouver de plus amples renseignements dans l'infolettre mensuelle, dans On Course et dans la partie réservée aux membres du site Web de l'AAC. Ils peuvent aussi poser leurs questions à leur directeur régional.